



Termes de Référence de l'Évaluation Finale

Titre : Évaluateur de projet de consolidation de la paix

Durée : du 20 octobre au 4 décembre 2025

Lieu d'affectation : Conakry; Guinée

Type de contrat : Cabinet/Consultation nationale

Langue requise : Français, les langues du terroir seront un atout

CONTEXTE

Durant les cinq dernières années, la situation globale du pays a été marquée par de très fortes tensions sociopolitiques entre le Gouvernement, l'opposition et la société civile. Ces crises sont consécutives au blocage du dialogue politique et social, ainsi qu'aux difficultés à opérer les réformes nécessaires à l'avènement d'une véritable démocratie et à l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment des femmes. Cette situation s'accompagne d'une fracture socio-ethnique, ainsi que d'une précarité économique accrue au sein des populations.

C'est dans ce contexte que le pays a connu le 05 septembre 2021 un coup d'État. Ce changement de régime avait au départ été bien accueilli dans une grande majorité par la classe politique, les organisations de la société civile et les populations. Les premières déclarations du CNRD ont suscité des attentes et de l'espoir chez les populations en général, en particulier chez les femmes. Dans le cadre de la transition, les nouvelles autorités ont donné une priorité à la justice, aux assises et concertations nationales, à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

Le 23 septembre 2021, les nouvelles autorités ont rencontré des organisations féminines issues de divers milieux et générations. Lors de cette consultation, plusieurs représentantes ont exprimé leurs préoccupations et formulé des revendications pour que les attentes des femmes soient prises en compte durant la période de transition. Parmi les doléances formulées on peut citer: (i) la participation et représentation des femmes aux instances de prise de décision, (ii) le respect et la promotion des droits des femmes, (iii) le soutien et l'accompagnement des initiatives socioéconomique des femmes. En retour, le Président du CNRD a assuré que les préoccupations des femmes et des jeunes seront au cœur de leurs actions.

En plus de ces enjeux, les femmes et les jeunes filles sont souvent victimes des crises sociales et politiques en Guinée du fait de leurs conditions socio-économiques, de leur vulnérabilité et de leur position sociale, notamment leur responsabilité sociétale au sein des foyers. Les femmes subissent beaucoup de pertes économiques liées à la destruction de leurs commerces et le ralentissement de leurs activités. Elles sont parfois instrumentalisées avec des petites sommes d'argent et/ou des pagnes par des acteurs politiques à cause de leur niveau de pauvreté, la non-maîtrise des enjeux politiques et leur potentielle influence dans les revendications ou protestations. Ceci s'explique par le fait que dans nos communautés, les femmes incarnent le respect et la confiance. En Guinée, la violence sexuelle et



basée sur le genre est très répandue, exposant particulièrement les femmes à des violences, notamment sexuelles et à des propos sexistes lors de manifestations politiques et sociales.

Les événements survenus le 28 septembre 2009 lors des manifestations de protestations des opposants politiques en est un exemple. Plus de 130 personnes ont été tuées, et au moins 109 femmes et jeunes filles ont subi des violences sexuelles selon la Commission d'Enquête Internationale, sans que justice ou réparation ne soient rendues jusqu'à présent. Plusieurs femmes engagées en politique et dans les organisations des femmes ou des droits humains sont victimes d'intimidation, de menaces, des propos discriminatoires liés au genre et même d'injures dans les espaces publics, sur les réseaux sociaux, dans les médias. Ceci est donc un facteur de désengagement, de démotivation et de méfiance de leur part..

Malgré cette volonté affichée des nouvelles autorités, la participation des femmes et filles à la vie publique et politique du pays reste un défi majeur. Elles sont sous-représentées dans les postes électifs et nominatifs, particulièrement dans les rôles de responsabilité et de prise de décision. A titre illustratif, l'actuel gouvernement ne compte que six (6) femmes sur les vingt-sept (27) ministres qui le composent, soit 22%.

Les quatre organes de la Transition sont exclusivement dirigés par des hommes. Lorsqu'elles sont représentées, les femmes occupent généralement des postes secondaires, ce qui limite leur capacité à influencer réellement les décisions. Historiquement, dans la politique guinéenne, les femmes sont souvent reléguées à des positions défavorables sur les listes électorales, réduisant ainsi considérablement leurs chances d'être élues.

Par ailleurs, cette faible représentation des femmes dans les instances de prise de décision conduit souvent à la non prise en compte effective de leurs préoccupations. . Ceci constitue un frein au développement durable du pays pouvant conduire à des réclamations et frustrations, sources de conflits.

Dans quelques communautés, elles continuent d'être marginalisées à cause des pesanteurs socioculturelles qui les relèguent au second plan et freinent leur participation aux instances de prise de décision.

Par ailleurs, de nombreux instruments des Nations Unies auxquels la Guinée a adhéré, ont préconisé une participation accrue des femmes aux négociations de paix et à la reconstruction post-conflit. Les femmes seront amenées à utiliser la résolution 1325 et connexes comme un outil concret pour l'atteinte des objectifs précis dans le domaine de la paix et de la sécurité, qu'il s'agisse de leur participation à la table des négociations ou de réformes visant à garantir leur sécurité. C'est pourquoi, le Fonds des Nations Unies pour la Population - UNFPA, le Programme des Nations Unies pour le Développement - PNUD, et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance - UNICEF, en collaboration avec le Secrétariat Technique à travers un financement du Fonds de Consolidation de la Paix — Peacebuilding Fund (PBF), ont appuyé le Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables à élaborer un projet conjoint dénommé: "appui à la participation des femmes pour une transition inclusive et apaisée en République de Guinée".

Ce projet fait partie d'un ensemble de quatre projets approuvés par le PBSO au deuxième semestre de l'année 2022 dans le cadre de son soutien stratégique à la Transition en Guinée. Les 3 autres projets,



qui s'achèvent aussi en 2025, sont : « Filles et Femmes engagées pour la construction de la paix en Guinée (FIFEP-Guinée) » mis en œuvre par CARE International UK ; « Appui à la participation des femmes pour une transition inclusive et apaisée » (UNFPA, PNUD & UNICEF) ; et « Appui au renforcement de la cohésion sociale et à la réconciliation nationale en Guinée » (HCHD, PNUD & UNFPA). Ensemble, ces quatre projets forment un portefeuille cohérent visant à accompagner les autorités et les populations guinéennes pour contribuer à une transition inclusive, pacifique et respectueuse des droits humains.

L'objectif de ce projet est de contribuer à l'amélioration de la participation active des femmes et des jeunes filles dans le processus de prise de décisions pour une transition politique inclusive et apaisée. Il est axé sur trois (3) résultats : **(i) La participation et la représentation des femmes et des jeunes filles dans les instances de prise de décision au niveau local et national sont renforcées pendant et après la transition;** **(ii) Les femmes et les jeunes filles contribuent à l'instauration d'un climat de confiance, de cohésion sociale et la culture de non-violence autour des initiatives** communautaires d'autonomisation contribuant à la consolidation de la paix et **(iii) les violences faites aux femmes et jeunes filles en politique et aux organisations de défense des droits des femmes et des jeunes filles sont réduites.** Pour atteindre ces résultats, la stratégie du projet a principalement reposé sur la formation des femmes, des filles et des leaders communautaires sur des thématiques telles que le genre, la communication et le leadership féminin ; la mise en place du Conseil national des femmes et filles de Guinée, y compris des mécanismes de prévention et de gestion des conflits (SYCAP et SYPAP) ; la dotation en matériels informatiques des services de protection et du Conseil national ; ainsi que l'élaboration du Plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325. A cela s'ajoute les activités communautaires de sensibilisation.

En outre, conformément aux mécanismes de suivi du projet et dans un souci de redevabilité, une évaluation finale sera réalisée à la fin de sa mise en œuvre afin de rendre compte de la performance globale

OBJECTIFS

L'objectif principal est d'évaluer les changements apportés par le projet "d'appui à la participation des femmes pour une transition inclusive et apaisée" tout en mettant en exergue sa valeur ajoutée en matière de consolidation de la paix.

Plus spécifiquement, l'étude vise à :

- Évaluer la pertinence, le niveau d'atteinte des résultats (effets et produits), les effets durables, l'efficacité et la cohérence ;
- Évaluer la pertinence et l'adéquation du projet en termes de : 1) traitement des principaux moteurs de conflit, d'approche sensible au genre et des questions de consolidation de la paix les plus pertinentes ; 2) alignement sur la Politique Nationale de Consolidation de la Paix et les priorités nationales du pays inscrites dans les documents de politique tel que PRI ; 3) si le projet a capitalisé sur la valeur ajoutée des Nations Unies en Guinée ; et 4) le degré auquel le projet a abordé des questions transversales telles que le conflit et l'égalité des genres.
- Évaluer dans quelle mesure le projet a contribué à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (Femmes, Paix et Sécurité), à l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD), notamment ODD 16, à l'agenda Femmes, Paix et



Sécurité. Identifier les forces et les faiblesses, les leçons tirées, les bonnes pratiques, les recommandations pour les interventions futures, ainsi que les facteurs expliquant les résultats obtenus.;

- Déterminer le niveau d'appropriation du projet par les parties prenantes, les bénéficiaires directes (les femmes issues des organisations formelles et informelles), Les ministères techniques (Promotion féminine, Justice Droits de l'Homme, Administration du Territoire et de la Décentralisation), le Conseil National de la Transition, les OSC (CONAG-DCF et CJFLG) les leaders d'opinion ou communautaires, l'UNFPA, le PNUD, l'UNICEF et ST-PBF
- Examiner et évaluer l'efficacité des stratégies d'intervention, des partenariats et de la gouvernance du projet, ainsi que vérifier si sa mise en œuvre a suivi une approche sensible aux conflits.

PORTÉE DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation analysera à la fois le processus de mise en œuvre du projet, et les résultats obtenus en matière de consolidation de la paix. Elle s'appuiera sur le cadre de résultats du projet, les données de suivi disponibles concernant les résultats, les impacts, ainsi que le contexte d'intervention. Les questions d'évaluation seront fondées sur les critères de l'OCDE/CAD, complétés par les critères spécifiques du PBF, adaptés au contexte particulier du projet.

Il faut aussi noter qu' une évaluation des projets de consolidation de la paix doit porter non seulement sur les avancées réalisées dans le domaine thématique concerné, mais aussi sur la mesure dans laquelle ces progrès ont permis — ou non — de traiter un facteur de conflit pertinent.

Cette évaluation s'adressera aux femmes et filles, hommes et garçons qui ont bénéficié d'appui., notamment les femmes des différents bureaux du conseil national des femmes et filles de Guinée et les acteurs de mise en œuvre. Il faut souligner que cette mission de collecte pourrait s'étendre aux hommes également qui ont bénéficié des interventions d'une manière ou d'une autre. Il s'agit également de toute autre partie prenante du projet. Elle s'effectuera sur une durée de 46 jours sur toute l'étendue du territoire national.

pour terminer, l'évaluation devrait évaluer la théorie du changement du projet (voir la Note d'Orientation sur la Théorie du Changement du PBF)

QUESTIONS D'ÉVALUATION

Pertinence

- Comment le projet a-t-il contribué au renforcement des mécanismes de prévention, de gestion des conflits et de consolidation de la paix ?
- Le projet était-il pertinent pour traiter les moteurs de conflit et les facteurs de paix identifiés dans l'analyse du conflit ?



- Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs de consolidation de la paix et aux défis du pays au moment de la conception du projet ? La pertinence a-t-elle persisté tout au long de la mise en œuvre ?
- Le projet était-il pertinent pour le mandat de consolidation de la paix des Nations Unies et les ODD, en particulier l'ODD 16 ?
- La théorie du changement du projet a-t-elle clairement articulé les hypothèses sur la raison pour laquelle l'approche du projet est censée produire le changement souhaité ? La théorie du changement était-elle basée sur des preuves ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu aux lacunes en matière de consolidation de la paix ?
- Dans quelle mesure le projet a contribué à la promotion de l'état de droit, à la dynamique de participation et de représentation aux instances de prise de décision ?
- Dans quelle mesure ce projet a répondu aux attentes, besoins et priorités des bénéficiaires ? Ont-ils été consultés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet ?

Efficacité

- Dans quelle mesure les résultats prévus du projet ont-ils été atteints ?
- est-ce que la coordination, la gestion du personnel, la planification, le suivi, la communication, etc. ?
- Dans quelle mesure l'équipe du projet a-t-elle communiqué avec les partenaires de mise en œuvre, les parties prenantes et les bénéficiaires du projet sur les progrès du projet ?
- Le projet a-t-il pris en compte les besoins et les réalités spécifiques des femmes, des filles, des hommes et des garçons ?
- À quel point la stratégie de ciblage du projet a-t-elle été appropriée et claire en termes de ciblage géographique et de ciblage des bénéficiaires ?
- Le système de suivi du projet capturait-il de manière adéquate les données sur les résultats en matière de consolidation de la paix à un niveau de résultat approprié ?

Efficience

- Dans quelle mesure les ressources mobilisées (hommes, budget, temps) ont permis d'atteindre les résultats ?
- Dans quelle mesure l'approche adoptée pour exécuter le projet a bien fonctionné ? : Est-ce que les biens et services nécessaires ont été achetés à temps, de manière transparente, au bon prix et avec la bonne qualité ? Est-ce que le choix et le nombre des partenaires (ONG locales, institutions, etc.) étaient appropriés ? Ont-ils bien collaboré ?
- Les ressources ont-elles été suffisantes ? Sous-utilisées ? Surutilisées ?; Le budget a-t-il été respecté ? S'il y a eu des dépassements, pourquoi ? Combien de temps a été nécessaire pour chaque activité ?
- Quels résultats ont été atteints avec les ressources disponibles ? Des activités ont-elles été annulées, modifiées ou dupliquées ?



- Le temps investi pour chaque activité était-il proportionné aux résultats ? Aurait-il été possible d'obtenir les mêmes résultats avec moins de ressources, avec une autre approche ? est-ce que des synergies avec d'autres projets ont été prospectées ?
- Quelles sont les contraintes (procédures de gestion ; réglementation ; administratives ; sécuritaire, sanitaire, etc.) qui ont eu une influence sur le démarrage du projet et sa mise en œuvre ? Dans quelle mesure ont-elles été adressées de façon satisfaisante pour limiter les conséquences négatives sur la vie et les résultats du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il collecté et utilisé des données pour surveiller les résultats ? Comment les données mises à jour ont-elles été utilisées pour gérer le projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il assuré des synergies entre les différents programmes des agences des Nations Unies et d'autres organisations de mise en œuvre et donateurs ?

Durabilité

- Quel est le plan de sortie du projet ? Le projet dispose-t-il d'une stratégie de durabilité appropriée pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après sa clôture ? : les bénéficiaires et autres acteurs ont-ils été formés et impliqués dans la mise en œuvre afin d'assurer la continuité ? existe-t-il un mécanisme de financement des activités ou une stratégie sans coût pour assurer la continuité ? les équipements ou matériels fournis sont-ils tenables ? Le projet a-t-il mis en place ou dynamisé les synergies locales de paix pour assurer la continuité de la prévention et de la gestion des cas de conflits ? À quel point le gouvernement et les autres parties prenantes sont-ils engagés à soutenir les résultats et à poursuivre les initiatives ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux résultats stratégiques plus larges identifiés dans les plans stratégiques d'appropriation nationale, les agendas législatifs et les politiques de la Guinée ?

Cohérence

- Est-ce que les différentes composantes du projet sont-elles alignées aux priorités nationales inscrites dans les documents de politique, notamment le Programme de Référence intérimaire et la Politique Nationale de la Consolidation de la Paix ?
- Est-ce que le projet est en harmonie avec d'autres projets ou d'autres interventions et le contexte dans lequel il s'insère ?
- Comment les parties prenantes ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
- Dans quelle mesure ce projet complétait-il les travaux entre différentes entités, en particulier avec d'autres acteurs des Nations Unies ?
- Dans quelle mesure la conception, la mise en œuvre, le suivi et la communication du projet étaient-ils alignés sur ceux des autres projets du portefeuille d'appui du PBF à la Transition en Guinée ?

Sensibilité aux conflits



- Le projet a-t-il pris en compte les risques de conflits (ou tensions sociales, politiques, communautaires) dans la conception et la mise en œuvre.
- Les capacités internes des bénéficiaires des fonds étaient-elles adéquates pour assurer une approche de mise en œuvre sensible aux conflits ?
- Le projet était-il responsable d'impacts négatifs non intentionnels ?
- Un processus continu de suivi du contexte et un système de suivi permettant de suivre les impacts non intentionnels ont-ils été établis ?

En plus des critères d'évaluation standard de l'OCDE/DAC susmentionnés, les critères d'évaluation spécifiques au PBF suivants doivent également être évalués par l'évaluation :

Effet catalyseur

- Le projet a eu un **effet déclencheur, multiplicateur ou d'entraînement** au-delà de ses propres actions ou ressources.
- Les fonds ont-ils été utilisés pour amplifier d'autres travaux de consolidation de la paix et/ou ont-ils contribué à créer des plates-formes plus larges pour la consolidation de la paix ?

Localisation

- Les parties prenantes nationales et locales ont-elles été suffisamment consultées et impliquées tout au long du cycle de vie du projet ?
- Le projet a-t-il renforcé les capacités des parties prenantes nationales et locales (gouvernements nationaux et locaux et OSC) ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes nationales et locales ont-elles perçu l'appui du PBF comme utile ?

Sensibilité au temps :

- Le projet était-il bien chronométré pour aborder un facteur de conflit ou tirer parti d'une fenêtre d'opportunité spécifique ?
- Les fonds ont-ils été utilisés pour exploiter des fenêtres d'opportunités politiques pour l'engagement ?

Innovation :

- À quel point l'approche du projet était-elle novatrice ou innovante ? Peut-on tirer des leçons pour informer des approches similaires ailleurs ?

Questions transversales droits de l'homme, équité et genre, innovation et inclusion :

- Le projet est-il conforme aux instruments internationaux (Politique Nationale Genre 3; CEDAW, Résolution 1325 CSNU, etc.) relatifs aux droits des femmes;
- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il favorisé des approches novatrices pour répondre aux priorités identifiées en matière de consolidation de la paix ?
- Le projet a-t-il intégré une approche fondée sur les droits humains dans la planification, la mise en œuvre et le suivi;



- Le projet a-t-il renforcé les capacités ou organisé les femmes à exercer et revendiquer leurs droits civiques et politiques ?
- Dans quelle mesure le ciblage du programme a-t-il **reproduit** ou **surmonté** les normes ou pratiques qui excluent des parties prenantes clés telles que les femmes et les filles, les personnes en situation de handicap, et les parties prenantes représentant une large gamme d'identités de genre;
- Des mesures spéciales ont-elles été prises pour accommoder des groupes spécifiques afin d'assurer leur participation telles que les handicapées, les femmes en milieu rural, les jeunes filles, etc.
- Le projet a-t-il amélioré l'accès des femmes et filles à des mécanismes de recours en cas de violence ou d'exclusion ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il tenté d'impliquer les "difficiles à atteindre" (combattants, extrémistes, etc.), le cas échéant ?

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'évaluation finale consistera à juger la performance globale du projet (les résultats et les effets produits). Elle se fera de façon participative impliquant toutes les parties prenantes et à tous les niveaux. Il s'agit notamment des différentes structures ministérielles, des services décentralisés, des agences des Nations Unies récipiendaires et des ONG partenaires ainsi que des bénéficiaires directs des interventions du projet.

Collecte des données

La collecte de données pour l'évaluation s'appuiera sur plusieurs méthodes, notamment l'examen des documents, les entretiens individuels et les discussions de groupe.

L'examen des documents portera principalement sur le document de projet, le rapport de l'enquête de perception initiale, les rapports de progrès, le rapport de l'enquête de perception finale ainsi que tout autre document jugé pertinent. Une matrice d'évaluation devrait être élaborée pour la bonne collecte des données. En outre, l'observation directe des réalisations du projet à travers les visites et des entretiens sur le terrain sera utilisée. La méthodologie devrait être mieux affinée à travers la revue documentaire et devrait être une partie intégrante du rapport de démarrage. en plus un examen systématique des données de base, de fin de période et de suivi, ainsi que des évaluations internes.

L'approche adoptée pour cette évaluation devra respecter les principes des droits humains, de l'égalité des sexes, de la sensibilité à l'âge, de l'inclusion des personnes en situation de handicap, ainsi que le principe fondamental de « ne laisser personne de côté ».

Elle devra également s'aligner sur les obligations professionnelles des évaluateurs telles que définies par le Groupe d'évaluation des Nations Unies (GENU), ainsi que sur ses directives éthiques.

Par ailleurs, la sensibilité aux conflits et le principe de non-préjudice devront être clairement intégrés dans la conduite de l'évaluation.

LIVRABLES ET ÉCHÉANCIER

Rapport de démarrage



L'équipe d'évaluation soumettra un rapport de démarrage de 30 pages maximum comprenant: (i) Analyse mise à jour du conflit/contexte, y compris une carte des parties prenantes pour définir les principales parties prenantes engagées dans le projet et les liens entre elles; (ii) Évaluation légère de la faisabilité pour identifier les lacunes de données existantes aux fins de l'évaluation; (iii) Matrice d'évaluation qui affinera les questions et sous-questions par critère d'évaluation, méthodes respectives de collecte de données/sources de données (p. ex. IK, GDG, rapports de suivi de projet, enquêtes, etc.), (s et références spécifiques à l'évaluation pour évaluer une question/sous question donnée (iv) l'approche et la méthodologie de l'évaluation, y compris le plan d'échantillonnage (basé sur une cartographie des parties prenantes); le processus de collecte et d'analyse des données; (v) Liste proposée de personnes à interroger et de participants aux focus groupe, ventilée par groupe de parties prenantes et par sexe et (vi) Plan de travail indiquant les délais anticipés et l'effort prévu pour chaque phase de travail.

Rapport final de l'évaluation

Le rapport final de l'évaluation de 30 pages maximum (hors annexes) présentera principalement (i) les résultats formulés comme des réponses aux questions d'évaluation, (ii) les conclusions découlant des résultats, (iii) les recommandations stratégiques et opérationnelles (8 pages au maximum) et les annexes dont notamment les TdRs, la liste des personnes/institutions rencontrées, la liste des documents consultés et la matrice de l'évaluation. En outre, le rapport présentera également le but, les objectifs, la portée et la méthodologie de l'évaluation mise à jour et un résumé analytique de trois (3) à quatre (4) pages. La version finale du rapport ne sera considérée comme livrable final qu'après son approbation par le comité technique, le Secrétariat du PBF et l'agence lead (UNFPA)

Document d'une page sur la réalisation des leçons apprises du projet

Les évaluateurs doivent également élaborer un document autonome (d'une page maximum) pour présenter les principales réalisations du projet au niveau des résultats ainsi que les leçons apprises en matière de programmation.

Article pour le site web du PBF

En étroite collaboration avec l'équipe de communication du PBF, les évaluateurs doivent également rédiger un article pour le site web du PBF (de 1200 à 1500 mots). L'article devrait mettre en avant les leçons apprises et les réalisations du projet évalué, ainsi que des citations de parties prenantes.

Durée de la consultation

La durée d'exécution de l'étude est fixée à quarante cinq (45) jours, du 13 octobre au 26 novembre 2025

Activités et livrables	Période/délais
Finalisation des termes de référence	16 au 19 septembre 2025
Recrutement de l'équipe d'évaluation	20 octobre 2025
Début de l'évaluation	24 octobre 2025
Rapport de démarrage	31 octobre 2025
Entretiens de cadrage	3 novembre 2025
Collecte de données/Visites de terrain	18 Novembre 2025



Présentation du premier projet de rapport	25 Novembre 2025
Présentation du deuxième projet de rapport	30 Novembre 2025
Présentation du rapport final	4 décembre 2025

Calendrier des paiements

- 1- Approbation du rapport de démarrage - 30 % de la valeur totale du contrat.
- 2-Présentation des conclusions préliminaires (approbation du 1er draft du rapport final et présentation PPT faite aux parties prenantes principales) - 30 % de la valeur totale du contrat.
- 3-Approbation du rapport final - 40 % de la valeur totale du contrat.

Assurance qualité

Les informations collectées devront être soumises à un mécanisme d'assurance qualité rigoureux visant la validation des données, et ce, en utilisant une variété de méthodes dont la triangulation des sources d'informations et l'échange permanent avec l'équipe de coordination du projet (UNFPA, PBF, PNUD, UNICEF) les partenaires de mise en œuvre du projet et les bénéficiaires.

Équipe d'évaluation / Manifestation d'intérêt

Les sociétés de services (cabinets) qualifiées sont priées de soumettre les documents suivants :

A. Une proposition technique qui comprendrait, sans s'y limiter, les aspects clés suivants :

- Une méthodologie détaillée pour l'évaluation du projet.
- Stratégie d'échantillonnage claire.
- Limites méthodologiques pour répondre aux questions décrites dans le cahier des charges.
- Considérations méthodologiques pour assurer une sensibilité au genre et aux conflits tout au long de l'évaluation.
- Estimation du niveau d'effort et du délai pour chaque étape de l'évaluation dans le cadre du calendrier d'évaluation.
- Composition de l'équipe, y compris les responsabilités et qualifications respectives.

B. CV des membres de l'équipe d'évaluation pour répondre aux qualifications souhaitées décrites dans les TDR.

à titre indicatif, la composition de l'équipe est la suivante:

Chef (fe) d'équipe

- être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac+5) en genre, en sciences sociales, sociologie, études du développement, statistique, démographie, évaluation de projets ou domaines connexes
- Avoir au moins 7 ans d'expérience professionnelle pertinente démontrée dans la conception et la réalisation d'évaluations d'interventions en développement ou en consolidation de la paix sont requises ;



- Une connaissance des techniques d'enquêtes quantitatives (plan de sondage) et qualitatives y compris les outils d'analyse associés ;
- Une expérience dans la réalisation d'évaluation à distance est un atout ;
- Une connaissance du contexte de consolidation de la paix en Guinée ou dans la sous-région ;
- Une connaissance sur des questions de genre et d'égalité de sexes ;
- Une excellente capacité d'analyse, de rédaction et de communication en français ;
- Une connaissance avérée de la gestion axée sur les résultats, des techniques d'évaluation et du système de suivi de routine ;
- Une connaissance et une expérience dans l'appui à la participation des femmes aux instances de prise de décision ;
- Capacité à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation et d'examen, y compris la confidentialité et le principe de ne pas nuire.
- Capacité à intégrer systématiquement les approches droites de l'Homme et de genre dans toutes les phases du processus d'évaluation et d'examen ;
- Une connaissance avérée des Nations Unies et de ses agences, fonds et programmes est requise, avec une familiarité avec le PBF constituant un avantage considérable.

Assistant(e)s (2)

- être titulaire d'un diplôme universitaire (Bac+5) en genre, en sciences sociales, sociologie, études du développement, statistique, démographie, évaluation de projets ou domaines connexes;
- Avoir au moins 4 ans d'expérience professionnelle pertinente démontrée au niveau national dans le suivi, l'évaluation, la production de rapport ou la recherche sont requis;
- Une connaissance des techniques d'enquêtes quantitatives (plan de sondage) et qualitatives y compris les outils d'analyse associés ;
- Une expérience dans la réalisation d'évaluation à distance est un atout ;
- Une connaissance du contexte de consolidation de la paix en Guinée ou dans la sous-région ;
- Une connaissance sur des questions de genre et d'égalité de sexes ;
- Une excellente capacité d'analyse, de rédaction et de communication en français ;
- Une connaissance avérée de la gestion axée sur les résultats, des techniques d'évaluation et du système de suivi de routine ;
- Une connaissance et une expérience dans l'appui à la participation des femmes aux instances de prise de décision ;
- Capacité à garantir l'éthique et l'intégrité du processus d'évaluation et d'examen, y compris la confidentialité et le principe de ne pas nuire.



- Capacité à intégrer systématiquement les approches droites de l'Homme et de genre dans toutes les phases du processus d'évaluation et d'examen ;
- Une connaissance avérée des Nations Unies et de ses agences, fonds et programmes est requise, avec une familiarité avec le PBF constituant un avantage considérable.

Enquêteur(rice) (12 à 14)

- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience en matière d'étude ou d'évaluation des projets/programmes;
- Connaissance du contexte local, langue locale;
- Sensibilité aux dynamiques communautaires et conflits potentiels;
- Expérience dans la collecte (focus group, EI, etc.) ;
- Expérience dans la mise en œuvre d'évaluation, d'enquêtes et recherches ;
- Capacité de s'adapter rapidement à des situations et problèmes différents;
- Conditions physiques adaptées pour visiter et conduire des entretiens dans les zones d'affectation ;
- Connaissance et compréhension des applications mobiles de collecte de données;
- Avoir une bonne connaissance de la problématique consolidation de la paix ;

Langues :

- Pour le Chef d'Équipe de l'Évaluation : La maîtrise orale et écrite du français est requise. La connaissance des langues du terroir est un atout
- Pour le 2^e Évaluateur : Une connaissance pratique du français est requise. En plus de cela, la connaissance des langues du terroir est un atout.